

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Février 1879.

Bulletin politique.

LES RÉACTIONS RÉPUBLICAINES.

La République est dans ses grands jours.
Mardi, elle a soumis à la signature de son
Président le personnel des grands comman-
dements militaires, celui des chefs du mi-
nistère public, celui des grandes administra-
tions publiques.

Un mot sur chacune de ces grandes mu-
tations.

Des généraux investis des grands com-
mandements militaires, neuf ont été relevés.
Lisons les noms inscrits sur ces bastions qui
ont mérité d'être les premiers abattus : ce
sont les noms des généraux Bourbaki,
du Barail (9° corps d'armée), d'Aumale,
Clinchant, Cambriels, Douay, Bataille, Deli-
gny, Montaudon. D'autres généraux auraient
subi le même sort ; mais leur nomination,
plus ou moins récente, n'a pas encore trois
ans de date ; ils finiront leur temps ; ils sont
au nombre de sept.

On a dit des neuf premiers généraux
qu'ils ont été relevés sans compensation. Ce
n'est pas tout à fait exact. Il a été créé des
inspections générales, et trois d'entre eux en
ont été gratifiés : duc d'Aumale, Douay, Deli-
gny. Une habileté pour empêcher les mé-
contents de trop crier. On vient de voir que
sept généraux ont été épargnés parce qu'ils
n'ont pas encore fait leurs trois ans ; mais
on demande pourquoi les neuf relevés, dont
le commandement, renouvelé de trois ans en
trois ans depuis 1873, achevait en cette an-
née son troisième terme, n'ont pas été aussi
épargnés jusqu'en octobre prochain ?

C'est même devant cette question de lé-
galité que s'est arrêtée la loyauté de M. le
maréchal de Mac-Mahon.

Après les grands commandements, la Ré-

publique a mis en cause les procureurs gé-
néraux. Douze ont été révoqués et remplacés
par de nouveaux venus, pris soit dans la
magistrature assise, soit dans le barreau. Il
y a eu aussi des déplacements.

Parmi les nouveaux venus, se remarquent
des hommes dénués de toute espèce de li-
tres spéciaux. Mais il en est ainsi sous le
régne du parfait parlementarisme : une seule
carrière y mène à tout : c'est la politique.

Au nombre des autres changements de
personnel, il y en a de bien remarquables.
Le temps et l'espace nous manquent pour
nous y arrêter. Nous ne pouvons pas même
noter le massacre de hauts fonctionnaires
exécuté dans le département de M. Jules
Ferry, le moins élément des Jules.

Mais pour nous consoler de ces vilénies
inexplicables commises envers des hommes
de grand mérite, comme M. de Watteville,
nous avons aujourd'hui l'assurance que M.
Develle, l'illustre Develle (le connaissez-
vous ?) consent enfin à se laisser nommer
sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le ministère a présenté à la Chambre son
nouveau projet de loi sur l'amnistie. Un vrai
casse-tête chinois pour ne pas trop impa-
tienter le fait qui s'impose, et ne pas trop
fâcher le droit qui s'oppose.

Nous n'avons pas encore beaucoup de
détails sur le désastre qui vient de frapper
les Anglais dans leur campagne contre les
Zulus. Mais à en juger par l'émotion que la
nouvelle a produite à Londres, on peut
mesurer la gravité de l'échec.

La colonne anglaise, surprise aux abords
du Tugela, a perdu 500 hommes et 30 offi-
ciers, presque toutes ses munitions et ses
bagages, et elle a dû se replier sur le terri-
toire de la colonie.

Les Anglais ont dans la colonie une quin-
zaine de mille hommes sous le commande-
ment de lord Chelmsford : la perte de 500
hommes semble peu de chose à première
vue pour la sécurité de la colonie. Mais ces
forces sont dispersées sur une étendue con-
sidérable, et elles ont à garder un pays qui
est égal aux deux tiers de la France. Par

suite de cet échec, il y a donc une certaine
étendue de frontières ouverte à l'ennemi. La
province de Natal est sérieusement menacée,
dit la première dépêche. C'est là ce qui
donne une certaine gravité à la défaite que
viennent de subir les troupes anglaises.

Le gouvernement a demandé en toute
hâte des secours, soit à l'île Maurice, soit à
la mère-patrie. Les secours ne pourront
sans doute arriver promptement ; mais il est
à croire aussi que les Zulus, à demi-bar-
bares, ne sauront guère profiter de leur
victoire et ne marcheront pas en avant. S'ils
étaient bien commandés et s'ils compren-
naient la stratégie, Natal serait sérieusement
en danger, car cette ville n'aurait pour sa
défense que les débris de la colonne battue
qui se sont réfugiés sur son territoire.

UN NOUVEAU TRAITÉ DE PAIX.

La conclusion officielle du traité de paix
entre la Porte et la Russie vient d'être an-
noncée. Ce traité est le douzième depuis
deux siècles entre les deux puissances. Voici
tous ces traités par ordre de dates, car il est
bon de rappeler l'histoire :

- 1° La paix de Féodor III (1681) ;
2° La paix de Carlowitz (janvier 1699) ;
3° La paix d'Ochacz (1711) ;
4° La paix de Belgrade (4° septembre
1739) ;
5° La paix de Roustchouk-Kairnardji
(21 juillet 1774) ;
6° La paix de Jassy (9 janvier 1792) ;
7° La paix de Bucharest (28 mai 1812) ;
8° La paix d'Akerman (octobre 1826) ;
9° La paix d'Andrinople (14 septembre
1829) ;
10° La paix de Paris (30 mars 1856) ;
11° La paix de San Stefano (2 mars
1878) ;
12° La paix de Constantinople qui vient
d'être signée.

Depuis deux siècles, la Russie a enlevé,
lambeau par lambeau, des territoires con-
sidérables à la Turquie : presque tous ces
traités lui concèdent, en effet, quelque
avantage ; et le dernier est sans contredit

celui qui entame le plus profondément la
puissance ottomane, puisqu'il lui enlève la
frontière du Danube et met sous la main de
l'Angleterre ses provinces d'Asie.

Que sera le prochain traité ? C'est le
secret de l'avenir. Mais l'Islam vient de re-
cevoir un coup mortel : il est en pleine déca-
dence ; un jour ou l'autre, l'Europe aura à
liquider sa succession. Dieu veuille que le
partage ne soit pas le signal d'une confla-
gration générale !

Il importe de remarquer que le dernier
traité contient un prétexte de revendications
prochaines de la part de la Russie. Nous
voulons parler de l'indemnité de la guerre
fixée à 800 millions de francs environ. La
Porte est engagée ; mais comment payera-
t-elle ? Et si elle ne paye pas, la Russie, à la
première occasion favorable, n'aura-t-elle
pas un motif de faire valoir ses droits et de
susciter un nouveau conflit ?

Le traité de « paix et d'amitié perpétuelles »
ne nous paraît pas devoir durer longtemps.

Chronique générale.

La journée de mardi a été bien remplie.
Pendant qu'on préparait les décrets qui frap-
pent aujourd'hui des généraux et des magis-
trats, la Chambre recevait communication
du projet de loi qui doit permettre aux cri-
minels insurgés de la Commune de repren-
dre le titre et d'exercer les droits de citoyen.
Ce simple rapprochement suffit à mettre en
lumière le véritable caractère du gouverne-
ment de la République. Les coups portés à
l'armée et à la magistrature sont marqués
sur le programme républicain à côté de la
réhabilitation des misérables qu'importunent
les soldats et les juges. C'est bien, et la
logique révolutionnaire peut se déclarer sa-
tisfaite. (Union.)

Nous avons donné hier, sommairement,
les nominations qui viennent d'avoir lieu
dans la magistrature.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

MARIE

(Suite et fin.)

Un jour, lorsque le soleil, à son midi, faisait sen-
tir toute sa chaleur, la vertueuse fille était assise
près d'une fontaine sur laquelle un massif d'arbres
déployait un frais ombrage, quand tout à coup elle
vit paraître devant elle une figure élégante et ma-
jestueuse environnée d'une éblouissante splendeur.

Les cœurs innocents et purs ne sont pas acces-
sibles à la crainte. Marie n'éprouve qu'un doux
frémissement dans tous ses membres ; elle se lève,
non pour fuir, mais pénétrée d'un sentiment de
vénération.

Et l'auguste fantôme lui parle ainsi : « Marie, il
dépend de toi de rendre la vue à ton père, mais ce
rare bonheur te coûtera un sacrifice. »

— Ah ! quel est ce sacrifice, répond Marie avec
vivacité, faut-il perdre la vue, la vie même ? par-
lez, j'accepte à l'avance.

— Non, ce n'est point la mort ni la perte de la
vue qu'on te demande : tu vivras avec tous tes sens,
avec tous tes organes ; mais peux-tu consentir à
perdre la beauté, la grâce extérieure, et ce qui est

encore plus précieux, la jeunesse ? Regarde cette
coupe brillante : la liqueur qu'elle contient est
amère ; si tu la bois, tu seras à l'instant transfor-
mée et dépouillée de tes charmes ; mais, en retour,
le voile qui couvre les yeux de ton père se dissipera.

Marie saisit la coupe, se regarde un instant dans
la fontaine, lève les yeux au ciel, et soupire en pen-
sant à Roland. Puis elle avale l'amer breuvage,
s'examine de nouveau dans le cristal de la source,
et recule en frémissant d'horreur.

La céleste vision disparaît. Marie verse quelques
larmes sur la perte de ses attraits, de sa fraîcheur
et de sa jeunesse ; ensuite elle se hâte d'aller re-
joindre le vieillard, pour être spectatrice de la joie
qu'il doit goûter en recouvrant la vue.

Mais arrivée au lieu où se trouve Pharamond,
elle s'arrête, pour dérober à l'aide de quelques
subterfuges sa difformité aux regards de son père
qui, sans doute, ne pourrait la reconnaître.

Après avoir entendu les cris d'allégresse de son
aïeul qui, sortant subitement des ténèbres, recom-
mence enfin à contempler la nature entière dans
toute sa magnificence, Marie revoit près d'elle
l'ombre céleste qui lui était apparue ; celle-ci lui
présente de nouveau la coupe en l'exhortant à la
boire encore. Marie, sans hésiter, la prend et l'é-
pouse jusqu'à la dernière goutte.

A peine a-t-elle absorbé le breuvage mystérieux
que le fantôme disparaît comme auparavant.

Marie aborde son aïeul qui ne peut contenir sa
joie en revoyant parée de tous les attraits de la plus
florissante jeunesse cette fille adorée, les délices
de ses vieux jours.

Qui pourrait décrire cette scène d'étonnement,
de gratitude, d'amour filial et de tendresse pater-
nelle ?

Marie raconte au vieillard le merveilleux événe-
ment, et tous deux s'acheminent vers la source où
elle a vu l'ombre sacrée. Pharamond revoit, en
pleurant, les tombes sous lesquelles reposent les ob-
jets si chers à sa mémoire ; et, dans un si beau
jour, Marie s'empresse de cueillir des fleurs pour
en joncher ces monuments funèbres où dorment
l'héroïsme et la vertu.

Quelques jours s'écoulaient dans l'ivresse du bon-
heur ; et la félicité du vieux chevalier et de sa fille
n'est pas encore à son comble.

Roland, l'aimable et vaillant Roland, qui manque
au bien-être de Marie, débarque tout d'un coup et
paraît sur le rivage.

Pharamond unit les mains et les cœurs des deux
amants qui se jurent une fidélité éternelle ; et les
bénit en levant vers le ciel des yeux où brillent la
tendresse et la joie.

Tous trois passèrent dans ce château plusieurs
années au sein d'une tranquillité profonde et d'un
bonheur infini.

Mais un jour, Roland et Marie se préparant à cé-

lébrer l'anniversaire de la naissance de Pharamond,
entrèrent, chargés de fleurs, dans le bocage de
cypres où le vieillard s'était transporté depuis l'au-
rore, et eurent la douleur de le trouver étendu par
terre, les mains jointes sur la tombe d'une épouse
bien aimée et bien regrettée.

Marie, à cette vue, jette un cri déchirant, et
tombe aux pieds de son aïeul, déplorant longue-
ment la perte d'un homme si juste, si impartial
dans ses conseils et dans ses sentences.

Après un an révolu, les jeunes époux partent
pour l'Espagne, patrie de Roland.

Quels ruisseaux de pleurs ne répandit pas Marie
au moment d'abandonner ces lieux fortunés et ce
castel antique qui avaient été témoins des doux
plaisirs et des jeux innocents de sa jeunesse !
Combien n'en coûta-t-il pas à son cœur de s'éloi-
gner de ce bocage de cypres, qui renfermait tant
de tombes sacrées et d'objets dignes de sa vénéra-
tion et de son respect !

Rendue en Espagne, elle se rappelait souvent
les lieux qui l'avaient vu naître ; il lui semblait
errer encore dans cette chère solitude sur les pas
de son aïeul ; quelquefois elle croyait être avec lui
sur le sommet de la montagne ou sur le rivage de
l'océan.

Roland s'associait à toutes ces touchantes ré-
miniscences ; leurs jours s'écoulaient comme un
ruisseau paisible ; ils étaient environnés d'un cer-

M. Le Royer n'a pas eu la « main froide » de M. Dufaure. Il s'est fait exécuter pour ne pas être exécuté.

M. de Raynal, procureur général près la cour de cassation, et M. Imgarde de Lefsemberg, procureur général près la cour d'appel de Paris, sont admis à la retraite et remplacés par MM. Bertaud et Dauphin, sénateurs du centre gauche.

Sur 26 procureurs généraux près les cours d'appel de province, 12 sont remplacés.

M. Legeard de la Dyriais (Amiens) est nommé conseiller à la cour de Paris.

MM. Gabrielli (Bordeaux), Diffre (Toulouse), Duchastelier (Angers), sont admis à la retraite.

MM. Moitessier (Chambéry) et Fortier-Maire (Poitiers) seront appelés à d'autres fonctions.

MM. Beaune (Lyon), Vaulogé (Rouen), Lanfran de Panthou (Agen), Tournier (Caen), Boissard (Dijon), Babled (Nîmes), sont révoqués.

Sur les 26 procureurs généraux des cours de province, le mouvement en touche 17 : 12, comme nous l'avons dit, sont remplacés ; 5 sont changés avec avancement ; 4 avocats généraux, 3 conseillers, 3 procureurs de la République, 2 avocats, dont l'un ancien magistrat du 4 septembre, sont placés à la tête des parquets de cour.

L'un d'eux, M. Fremiet, a droit à une mention spéciale. Non-seulement le gouvernement révoque le procureur général près la cour de Dijon, coupable d'avoir requis contre M. Challemel-Lacour dans l'affaire des Frères de Caluire, mais il nomme pour le remplacer M. Fremiet, l'avocat de M. Challemel.

On ne vit jamais scandale pareil.

Nous en aurons fini pour aujourd'hui avec le mouvement judiciaire, en mentionnant la nomination de M. Sevestre comme directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, en remplacement de M. Picot, dont la démission est acceptée.

Les décrets relatifs à l'« épuration » militaire ont paru en même temps à l'Officiel.

Neuf généraux commandants de corps d'armée sont mis en disponibilité.

Deux, MM. les généraux Clinchant et Cambriels, ne sont pas restés longtemps dans cette position, car ils ont été, par décret du même jour, rappelés à l'activité. Le premier passe du 1^{er} corps d'armée (Lille) au 6^e corps (Châlons), le second du 10^e corps (Rennes) au 13^e corps (Clermont-Ferrand).

Trois autres, MM. les généraux le duc d'Aumale, Douay, Deligny, perdent les commandements du 7^e corps (Besançon), 6^e corps (Châlons), 4^e corps (Le Mans), et sont, à titre de compensation, nommés inspecteurs de corps d'armée.

Quatre autres, MM. les généraux Montaudon, Bataille, du Barail, Bourbaki, commandant précédemment les 2^e corps (Amiens), 5^e corps (Orléans), 9^e corps (Tours), 14^e corps (Lyon), sont purement et simplement mis en disponibilité.

cle caressant d'enfants aimables, au gracieux sourire et à la gaieté ingénue.

Le reste de leur vie ne fut empoisonné d'aucune amertume ; la sérénité de leur bonheur n'éprouva jamais la moindre altération jusqu'à l'instant où la mort vint les conduire à l'éternel repos, et unir leurs âmes vertueuses à celles de leurs illustres ancêtres.

(Extrait du Phare.)

G. A. LARDEUX.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 17 février 1879.

LA PETITE MARIÉE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. E. Leterrier et A. Vanloo, musique de CHARLES LECOQ.

Le spectacle commencera par :

LA LOTERIE NATIONALE

Pièce en 1 acte, de M. Joachim Derriaz.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Il nous faut noter la mise par anticipation, sur sa demande, dans le cadre de réserve, de M. le général de Lartigue qui commandait le 12^e corps à Limoges, et la nomination de M. le général Wolff qui, du commandement du 13^e corps (Clermont-Ferrand), passe à celui du 7^e (Besançon).

Quant aux nouveaux généraux commandants, nous nous contenterons de faire observer que ces promotions sont pleinement d'accord, à une ou deux exceptions près, avec les propositions de M. Gambetta. Citons à titre d'exemples la nomination de M. le général marquis de Galliffet, qui est placé à la tête du 9^e corps, et celle de M. le général Farre, investi du commandement du 14^e corps et des fonctions de gouverneur de Lyon.

Les commandants de corps d'armée non touchés par les décrets sont au nombre de huit : MM. le général Borel du 3^e corps à Rouen, le général Garnier du 8^e corps à Bourges, le général de Cisse du 11^e corps à Nantes, le général Lallemand du 15^e corps à Marseille, le général Renson du 16^e corps à Montpellier, le général Lecointe du 17^e corps à Toulouse, le général Berthaut du 18^e corps à Bordeaux, le général Chanzy du 19^e corps à Alger.

Nous croyons savoir que le général Gresley, ministre de la guerre, a donné à entendre à plusieurs membres de la commission Laisant, que, lors de la discussion de cette proposition devant les Chambres, il se proposait d'en démontrer l'inopportunité et les inconvénients, et que, dans le cas où la Chambre et le Sénat voudraient la voter, comme il la considérait de nature à compromettre notre organisation militaire, il quitterait le ministère de la guerre.

(Tablettes d'un Spectateur.)

La question de l'amnistie cause une grande agitation au Sénat et surtout à la Chambre qui a nommé hier la commission chargée d'étudier le projet du gouvernement.

Trois seulement des commissaires élus dans les bureaux sont partisans de l'amnistie complète, les autres sont favorables au projet du gouvernement.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le conseil municipal de Paris a voté à l'unanimité une somme de cent mille francs au profit des communards. Cette prime à l'émeute sera versée entre les mains de M. Jourde, directeur du Siècle, trésorier du comité présidé par MM. Victor Hugo et Louis Blanc.

Le gouvernement propose l'amnistie partielle, la majorité républicaine réclame l'amnistie pleine et entière ; le conseil municipal prélève sur l'argent des contribuables cent mille francs pour des misérables souillés de tous les crimes.

Voilà où nous en sommes. Au soin que l'on met à récompenser les bandits de la Commune, il n'est pas téméraire de penser que le retour de ceux-ci entraînera le retour de celle-là.

Il paraît que MM. de la gauche ont pris la résolution de faire attendre aussi longtemps que possible la validation des élections de MM. de Fourtou, Reille et P. de Cassagnac.

« Nous verrons après le procès du 16 Mai, disait un député du Doubs, si nous pourrions les invalider encore » (III).

M. de Marcère, qui est grand partisan du retour des Chambres à Paris, a donné l'assurance à plusieurs députés que, par suite de circonstances nouvelles, le gouvernement serait peut-être amené lui-même, d'ici quelques jours, à prendre l'initiative de cette proposition.

Le centre gauche, effrayé des menaces des condamnés de la Commune, est bien résolu à se séparer des radicaux et à obliger le ministère à adopter une politique plus ferme.

C'est ainsi que les républicains modérés blâment le ministère de n'avoir pas poursuivi la Révolution française pour apologie de faits qualifiés crimes, au lieu de poursuivre ce journal pour un simple délit.

Le bruit court que les opportunistes ajournent le projet de retour des Chambres à Paris, à cause des menaces des communards.

Nous lisons dans la Révolution française :

« La commission d'initiative a adopté une pétition tendant à expulser les Jésuites du territoire français.

» M. Casimir Périer a été nommé rapporteur. Il a rédigé un rapport favorable à l'expulsion. »

On espère que l'audace de la Révolution française fera réfléchir le Parlement sur l'opportunité de sa grande compassion pour les malheureuses victimes de nos discordes politiques !

En attendant, les amis mêmes du journal ont peur. Voici la lettre que M. Accolas, bien connu pour ses idées avancées, adresse à M. Sigismond Lacroix :

« Paris, 8 février 1879.

» Mon cher Lacroix,

» Ayant voué ma vie et consacrant mes rares loisirs au développement scientifique de certaines idées, je n'avais consenti que par amitié pour vous à donner de temps en temps, et sur des sujets définis, des articles au journal que vous fondez.

» Mais la Révolution française est entrée dans une voie qui n'est pas la mienne, et je me vois forcé de vous prier de déclarer que je n'ai jamais participé à sa direction et que je deviens absolument étranger à sa rédaction.

» Croyez, mon cher Lacroix, à mes profonds regrets.

» EMILE ACCOLAS. »

L'AMNISTIE ET LA PRESSE RÉPUBLICAINE.

D'après la Marseillaise, le projet du gouvernement est une mesure inique, insuffisante, attentatoire à la dignité des citoyens qu'on prétend amnistier, une monstruosité périodique.

L'amnistie, avec un tel projet, dit la Révolution française, n'est plus qu'un acte individuel subordonné au pouvoir exécutif. C'est après l'amnistie que le pays aspirait, ses mandataires ne lui en offrent que l'hypocrisie.

Le projet déposé par M. de Marcère, dit l'Événement, ne ressemble en rien à l'acte de souveraine magnanimité que nous avions voulu espérer. Ce projet ne termine rien, il laisse tout à recommencer.

La République française déclare que cette amnistie ne satisfait ni les principes de droit, ni les exigences d'une politique hardie en apparence, mais prudente au fond. Ce système adopté bouleverse tout en matière de grâce et d'amnistie.

L'article de M. Jules Vallès, dans la Révolution française, et la lettre du communard Imbert, ont produit une profonde impression sur presque tous les députés, impression salutaire, a dit un haut fonctionnaire, qui servira certainement plus le gouvernement que n'auraient pu le faire les meilleures observations.

On télégraphie de Goritz que la nouvelle de la publication prochaine d'un manifeste du comte de Chambord, sous forme de lettre à M. Lucien Brun, est absolument inexacte.

Pendant les neuf derniers mois, l'exportation des vins espagnols en France a dépassé un million d'hectolitres.

Ce résultat est dû à l'Exposition de Paris pendant laquelle les négociants ont pu les étudier.

L'exportation de cette période est cinq fois supérieure aux chiffres des années les plus favorables.

Le conseil municipal de Marseille, se préoccupant de la peste qui sévit en Orient, a émis le vœu que des mesures énergiques soient immédiatement prises pour préserver

la santé publique contre les dangers qu'elle pourrait courir par suite de la mise en circulation des échantillons et des marchandises en quarantaine.

Etranger.

ALLEMAGNE. — L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu mercredi dans la salle Blanche du Palais-Royal, à Berlin.

Dans le discours du trône, l'empereur remercie le Parlement de l'appui qu'il lui a donné en votant des lois qui répriment l'agitation dirigée contre les bases de l'Etat et de la civilisation.

L'empereur exprime l'espoir qu'il pourra aussi, à l'avenir, compter sur un semblable appui, dans le cas où l'on reconnaîtrait que le mal social n'est pas complètement guéri.

Le souverain ajoute que les dernières nouvelles concernant la peste donnent lieu d'espérer que l'épidémie sera bientôt réprimée, du moins en Russie, grâce aux mesures énergiques qui sont prises par le gouvernement de ce pays.

L'empereur dit en outre qu'aussitôt que la peste aura cessé en Russie, les communications seront rétablies d'une manière conforme aux relations des deux Etats amis. L'empereur fait ensuite part au Parlement de la renonciation de l'Autriche à l'article 8 du traité de Prague et constate l'heureux résultat du Congrès et les efforts faits par l'Allemagne pour maintenir les bonnes relations qu'elle entretient avec toutes les autres puissances et qui existent entre ces puissances.

ITALIE. — La Chambre des députés a approuvé, au scrutin secret, par 207 voix contre 9, la convention commerciale provisoire avec la France.

Les bureaux de la Chambre ont accueilli favorablement le projet de loi tendant à obliger tout citoyen à contracter le mariage civil avant le mariage religieux.

LES ANGLAIS ET LES ZOULOUS.

Madère, 10 février.

Des avis de Capetown annoncent qu'une colonne anglaise, composée d'une partie du 24^e régiment, de 600 indigènes et d'une batterie d'artillerie, a été défaite avec des pertes terribles par 20,000 Zoulous.

Un convoi d'approvisionnement de 102 voitures et 4,000 bœufs, deux canons, 300 obus, 4,000 fusils, 250,000 paquets de cartouches, une immense quantité de munitions et de provisions, le drapeau du 24^e régiment, sont tombés entre les mains de l'ennemi.

La bataille a eu lieu près du fleuve Tugela ; 5,000 Zoulous ont été tués.

Quant à la colonne anglaise, elle a été à peu près anéantie. Le nombre des Anglais tués est évalué à 500 hommes et 60 officiers.

Natal est sérieusement menacé. Le gouverneur général du Cap a demandé des renforts en Angleterre.

Toutes les colonnes formant l'armée d'expédition contre les Zoulous ont dû passer la frontière et rentrer sur le territoire anglais.

La colonne anéantie a été attaquée pendant qu'elle faisait une reconnaissance hors de son camp, situé à Insandusana. Les canons aussitôt pris ont été encloués.

Londres, 12 février.

Le gouvernement a télégraphié au viceroi des Indes d'envoyer immédiatement un contingent de troupes au Cap.

Des troupes en garnison à l'île Maurice sont également dirigées sur Capetown.

Trois batteries d'artillerie et plusieurs régiments partiront demain pour le Cap, à bord de navires marchands.

La presse demande que les Zoulous soient châtiés d'une manière exemplaire.

Le cabinet a décidé d'envoyer au Cap les renforts suivants : six bataillons d'infanterie, deux régiments de cavalerie, deux batteries d'artillerie, une compagnie d'ingénieurs, trois compagnies pour le service de l'armée et une compagnie d'ambulances.

Chronique militaire.

Beaucoup de jeunes gens qui ont tiré au sort de bas numéros s'adressent au bureau

de recrutement pour demander à contracter, soit un engagement, soit un devancement d'appel, afin d'éviter l'armée de mer.

Leur démarche ne peut leur procurer le résultat qu'ils désirent, car la loi est formelle à cet égard. L'article 89 dit, en effet, que le contingent de l'armée de mer est fourni, pour une partie, par les premiers numéros sortant au tirage au sort.

En conséquence, l'autorité militaire informe les intéressés que la seule ressource qui leur reste est de s'adresser aux commandants de recrutement pour demander à permuter avec les jeunes gens de l'armée de terre.

Les demandes présentées à cet effet devront être adressées au ministre de la guerre, qui statuera.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les préfets ont reçu la dépêche suivante de M. le ministre de l'intérieur :

« Les conseils municipaux paraissent disposés à suivre l'exemple donné par quelques-uns d'entre eux et à envoyer une adresse au Président de la République; après avoir consulté M. le Président, je crois devoir vous rappeler les circulaires de mes prédécesseurs qui réclamaient l'application de l'article 25 de la loi du 5 mai 1855.

Vous devez conseiller aux conseils municipaux réunis en session de s'abstenir de toute manifestation de ce genre. Vous n'autoriserez aucune réunion dans le but de rédiger une adresse, et vous ferez vos efforts pour que ce mouvement ne prenne pas plus d'extension. »

A Saumur, il y a eu convocation spéciale du Conseil pour l'adresse que nous avons publiée. Il est vrai que, sous l'Empire, si pareil fait se présentait, les républicains ne manquaient pas de protester et d'invoquer la loi.

Plus ça change, plus c'est la même chose.

Parnay. — On nous écrit de cette localité :

« Dans la nuit de mercredi à jeudi, il s'est produit un éboulement considérable dans la basse rue de Parnay.

Le roc s'est détaché d'une quinzaine de mètres de hauteur et a envahi trois maisons. L'une d'elles, à deux étages et de construction récente, a été complètement détruite. Des pierres d'entablement ont été jetées à 20 mètres; la rue est encombrée de blocs énormes de rocher.

Vers minuit, le nommé Chevalier, qui occupait cet immeuble, entendant un craquement épouvantable, se sauva à la hâte avec sa femme, sa mère et ses deux enfants, et déjà ils eurent à traverser des décombres qui s'étaient détachés du coteau. Quelques minutes de plus, ils eussent trouvé une mort affreuse sous cette avalanche.

Depuis plusieurs mois déjà, ce coteau inspirait les craintes les plus vives. Il est regrettable que M. l'ingénieur des mines n'ait pas été appelé : il eut peut-être pu prévenir ce désastre. »

UN ARRIVAGE DE BŒUFS AMÉRICAINS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous avons un fait très-important à signaler aujourd'hui.

À la dernière foire de Segré, un acheteur ayant commission d'enlever sur le marché 80 ou 100 bœufs, a reçu, au courant de ses acquisitions, une dépêche l'invitant à cesser ses achats. On lui signalait l'apparition sur les marchés de la Belgique, et particulièrement sur celui de Louvain, d'un arrivage considérable de bœufs d'Amérique.

Ces animaux sont achetés sur place, en bonne prise, 400 fr. la paire. Le transport revient à 300 fr. Soit, au total, 700 fr. la paire.

Une paire de bœufs gras, sur nos marchés, vaut de 11 à 1,400 fr.

Cette différence dans les prix est une suffisante démonstration de la concurrence que nos éleveurs vont avoir à soutenir contre les expéditeurs d'Amérique.

J'ajouterai que si la viande des bœufs amenés sur le marché de Louvain ressemble à celle que le *Frigorifique* a livrée au marché de Paris, elle sera rapidement acceptée par les consommateurs. — A. B. »

La question serait de savoir, dit l'*Union de l'Ouest*, si les bœufs de la Plata, ainsi ex-

pédiés à Louvain, sont des animaux prêts pour la boucherie, dans les mêmes conditions de chair que ceux de nos éleveurs. Le fait, en tout cas, mérite que l'on s'en préoccupe.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Au nombre des procureurs généraux qui ont été frappés par M. Le Royer, se trouve M. Tournier, procureur général à Caen.

Cet honorable magistrat, né à Amboise, avait été procureur de la République à Tours avant de devenir procureur général à Orléans, d'où il est allé au poste dont il vient d'être destitué. Quand un gouvernement se voit obligé de révoquer de pareils fonctionnaires, c'est qu'il est bien malade. »

TOURS.

A propos du décret qui met en disponibilité M. le général du Barail, commandant en chef le 9^e corps d'armée, l'*Indépendant* de Tours s'exprime ainsi :

« Nous n'avons pas à rappeler ici les brillants états de service de l'honorable général de notre ville. La garnison et la population regretteront vivement la mesure qui vient d'être signée par le nouveau Président de la République et qui prive momentanément le pays des services d'un de ses meilleurs soldats. »

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

Le général de Galliffet, qui vient d'être nommé commandant du 9^e corps d'armée, est né à Paris en 1830. Simple soldat en 1848, il eut tous ses grades en Afrique, en Crimée, en Italie, au Mexique où il fut grièvement blessé.

Nous le trouvons successivement sous-lieutenant en 1853, lieutenant en 1857, capitaine en 1860, chef d'escadron en 1863, lieutenant-colonel en 1865 et colonel en rentrant du Mexique en 1867.

On sait la part que le général de Galliffet a pris à la répression de la Commune. Depuis il fut placé à la tête de plusieurs colonnes expéditionnaires du sud de l'Algérie.

Aussitôt après sa nomination de divisionnaire en 1875, le général de Galliffet a exercé les doubles fonctions de commandant de la 45^e division d'infanterie à Dijon et d'inspecteur général de cavalerie.

Le général de Galliffet a été fait commandeur de la Légion d'Honneur en 1873.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

L'entrepôt de tabacs de Thouars et la sous-direction des contributions indirectes de Parthenay viennent d'être transférés à Bressuire.

Montmorillon. — Un voiturier de Montmorillon (Vienne), le sieur Delphin Bourdon, conduisait une voiture attelée de trois chevaux à Ingrande (Indre); il entra dans une auberge et laissa ses chevaux seuls sur le chemin. Les animaux partirent; le voiturier ne s'en aperçut pas. On a retrouvé les chevaux le lendemain, 4 février, noyés dans la rivière de l'Anglin.

LES INONDATIONS À RENNES.

Les pluies torrentielles qui n'ont guère cessé de tomber pendant plusieurs jours ont eu pour triste résultat, comme on devait s'y attendre, de renouveler les désastres qui vinrent frapper, il y a un mois à peine, plusieurs quartiers de cette ville.

Nous avons suivi ce matin le cours de la rivière, dit le *Journal de Rennes*; l'inondation, en général, ne nous a pas semblé atteindre le niveau de la précédente crue. Malheureusement, le temps est couvert, la pluie tombe fréquemment, et par suite, le fléau n'est peut-être pas arrivé à sa dernière période.

Au pont Saint-Martin, les cours et jardins riverains sont littéralement noyés.

Entre le pont Saint-Martin et la rue de Brest, le canal a presque débordé. Si la crue atteint un degré de plus, les deux bras de l'île se joindront et rendront la circulation impossible.

Oh le spectacle est vraiment saisissant et navrant, c'est sans contredit dans la rue de Brest. Il est impossible de passer au delà du n^o 49. A partir de cet endroit, les magasins sont fermés, et à presque toutes les maisons sont fixées des échelles, servant à entrer dans les habitations par les fenêtres.

Au moment où nous traversons cette partie de la rue de Brest, le service de la boulangerie se fait avec des voitures; les habitants descendent des paniers à l'aide de cordes, et reçoivent ainsi les aliments indispensables à leur subsistance.

Le passage y est interdit aux véhicules autres que ceux nécessaires au transport des piétons.

L'HIVER DE 1878-79.

Au sujet de l'hiver qui s'est fait si vivement sentir pendant les mois de décembre 1878 et janvier 1879, nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« C'est bien décidément un hiver long et rigoureux que nous traversons : gelée, neige, givre, verglas, rien ne manque au triste tableau de la saison hivernale.

Si le proverbe : « Année de gelée, année de blé », est vrai, de même que celui-ci : « Janvier d'eau chiche doit faire le fumier riche », nous pouvons espérer une bonne récolte en 1879; mais d'ici qu'elle soit en grange, il peut survenir encore bien des avaries. Et puis, si janvier n'a pas été plus vieux, on n'a pas oublié combien, avant ce mois, les pluies ont retardé les semailles. Et dès le mois de novembre a commencé la série des mois relativement froids. D'après les observations faites à l'observatoire de Montsouris, la moyenne de température de ce mois a été de deux degrés plus basse que la moyenne des sept dernières années. La période véritablement froide s'est étendue du 30 novembre au 26 décembre. Depuis cinq années, nous n'avons pas eu de gelées aussi persistantes, sans que cependant ces gelées aient été bien rigoureuses. D'après les observations de M. Marié Davy, à Montsouris, novembre n'a présenté que cinq jours de gelées sous l'abri, alors que la moyenne à l'observatoire de Paris était de 5,5, et on sait qu'à Montsouris, lieu plus découvert, les gelées constatées par le thermomètre de l'abri sont plus fréquentes qu'à l'observatoire de Paris. Par contre, en décembre, il y a eu vingt-six jours de gelée sous l'abri, alors que la moyenne est seulement de 14; le nombre des gelées à la surface du sol s'est élevé à 30 sur 31.

Néanmoins, le plus grand froid constaté sous l'abri a été seulement de 6° 5 et de 8° à la surface du sol non abrité.

Quant à l'abondance de la neige en certaines contrées de la France pendant le mois de janvier, voici comment elle est expliquée. Le 5 janvier, une bourrasque s'est dessinée dans l'ouest de l'Irlande; elle était encore assez loin sur l'Atlantique. Les jours suivants, elle s'est approchée lentement; mais, au lieu de gagner au nord, elle est descendue vers nous, et du 8 au 9, son centre a traversé la France, de la Bretagne au golfe du Lion. Ce centre s'est donc trouvé dans le sud de Paris, qui est resté ainsi en dehors de la moitié méridionale de son cercle d'action.

Paris, dans ces conditions, n'a pas eu de neige, non plus que la partie de la France qui s'est trouvée dans la même situation; mais toute la partie traversée par le centre ou placée sur la droite de sa trajectoire, en a reçu de grandes quantités. Les 11 et 12, une seconde bourrasque a suivi la précédente, mais elle a abordé la France un peu plus à l'est que la précédente, et sa trajectoire, un peu moins inclinée vers le sud, l'a portée sur le nord de l'Italie. Cette fois, Paris n'a pas été épargné, bien que la neige n'y ait pas été très-abondante.

En revanche, la Beauce en a été couverte, et si, comme nous l'avons dit, la neige a des avantages pour les champs, il faut espérer que nous serons récompensés de tous les inconvénients que nous avons éprouvés jusqu'ici. »

CONSEILS ET RECETTES.

Poudre dentifrice.

Magnésie calcinée,	15 gr.
Sulfate de quinine,	50 centigr.
Carmin fin ou cochenille,	2 gr.
Huile de menthe poivrée,	3 gouttes.

Mélez. — Fait disparaître le tartre des dents et raffermir les gencives.

Poudre dentifrice pour blanchir les dents.

Chlorure de chaux,	180 gr.
Corail rouge porphyrisé,	180 gr.

Mélez exactement.

QUESTIONS AGRICOLES.

L'ÉLAGAGE DES ARBRES.

Nous extrayons les lignes suivantes du compte rendu de la Société tourangelle d'horticulture :

« Des expériences très-curieuses ont été faites par M. Martinet, sous-inspecteur des forêts à Chinon, sur les effets produits par l'élagage des arbres à haute tige.

« Vers 1860, quelqu'un — on ne saura jamais qui — préconisa l'élagage des grands arbres des forêts. Les sociétés savantes se mirent à la remorque, et toute une école nouvelle s'éleva. On élagua avec rage.

« M. Martinet démontre qu'il existe un premier danger dans cette façon d'agir. L'arbre ne se nourrit pas seulement par les racines, il respire et se nourrit surtout par les feuilles. Plus l'arbre a de feuilles, plus il est vigoureux et plus il grossit. La preuve, c'est que dans les années où les chenilles ont dévoré les feuilles des arbres, l'accroissement ligneux est nul.

« La mort naturelle d'une branche est rarement préjudiciable à l'arbre; il se fait à la partie adhérente un travail lent de dessiccation, et la partie mise à nu est moins accessible à l'action extérieure.

« Mais, si brusquement vous enlevez cette branche, il se produit les effets suivants :

« La partie ligneuse se décompose sous l'action incessante de l'air extérieur. La pourriture se produit, la carie se poursuit incessamment. Le bourrelet, qui couvre si promptement une plaie de petite dimension, arrive difficilement à se rejoindre, et, quand il parvient à couvrir la plaie, il renferme le mal qui continue ses désastreux effets. Il faut remarquer, d'ailleurs, que pour abattre une branche de 0,20 à 0,25, il faut faire une plaie d'au moins 0,40 à 0,50.

« Puis, M. Martinet rend compte de nombreuses expériences faites par lui sur une grande quantité de chênes, élagués dans la forêt de Chinon, et il a constaté, chez tous, les résultats déplorables que nous venons de rappeler.

« Le coltar produit peu ou point d'effet; cela résulte d'expériences très-suivies.

« Il faut donc élaguer le moins possible. Parlant de bourrelet qui s'avance par accroissements successifs, jusqu'au recouvrement complet, M. Martinet rapporte des faits très-curieux.

« On trouve souvent, recouverts par le bourrelet, des fragments d'outils, des pierres, des balles logées par des chasseurs. Les couches ligneuses reproduisent, toujours intactes, des lettres, des inscriptions. Sur un arbre âgé de 170 ans, on a retrouvé, sous la trentième couche ligneuse, le compte d'un charbonnier.

« A Vienne, on montre une tête de cerf dix cors, entièrement recouverte par les accroissements successifs d'un énorme tronc de chêne, sur lequel elle avait été fixée, lorsque l'arbre était simple baliveau.

« A Bresleau, le musée forestier possède un tronc de peuplier dans lequel sont incrustés les anneaux d'une chaîne en fer.

« M. Martinet pense que ce qui est vrai pour les arbres des forêts, est vrai pour les arbres fruitiers. Il faut éviter de couper de grosses branches dont l'enlèvement occasionne des plaies qui se carient avant que le bourrelet protecteur ait pu les recouvrir. »

LE BON LE PHARE LE BEAU

l'utile l'agréable

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalés-cière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GORDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BOCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BÉLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^e, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	4 — 40 — soir.	9 — 10 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —
6 — 35 — —	11 — 20 — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 45 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	77 40			Crédit Foncier colonial	377 50			Canal de Suez	701 25	2 50	
3 % amortissable	80 15			Crédit Foncier, act. 500 f.	763 75	3 75		Crédit Mobilier esp.	737 50		2 50
4 1/2 %	110			obligations foncières 1877	377 75			Société autrichienne.	395		5
5 %	112 75			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	667 50		7 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	503 75			Crédit Mobilier	477 50		2 50	Orléans	367 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 50	1 50		Crédit foncier d'Autriche	580		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	361 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518			Est	693		50	Est	362		
— 1865, 4 %	533			Paris-Lyon-Méditerranée	1169			Nord	369		
— 1869, 3 %	413 50	3 50		Midi	840			Ouest	363		
— 1871, 3 %	403			Orléans	1395			Midi	361		
— 1875, 4 %	521			Ouest	1200			Paris (Grand Ceinture)	367 50		
— 1876, 4 %	516			Compagnie parisienne du Gaz	1300			Paris-Bourbonnais	365		
Banque de France	3030			C. gén. Transatlantique	495			Canal de Suez	570		
Comptoir d'escompte	757 50										
Crédit agricole	450										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — —	omnibus-midi.
8 — 56 — —	—
1 — 25 — —	soir, —
4 — 10 — —	—
7 — 15 — —	express.
10 — 37 — —	omnibus.

(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	—
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	—
12 — 40 — —	express.
4 — 14 — —	soir, omnibus-midi.
10 — 38 — —	omnibus-midi.
10 — 38 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

A CÉDER
FONDS DE SERRURERIE
Rue Saint-Nicolas, 48,
S'y adresser, à M. DROUHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER
GRANDS ET VASTES MAGASINS
BELLE CAVE
Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAT. (54)

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN
A EAU ET A VAPEUR
DE LA BLANCHISSERIE
Situé commune de Doué,
Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.
On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.
Beaux logements et servitudes.
S'adresser à M. SIGOÏNE, marchand de bois à Soulanges, ou à M. TAUREAU, notaire à Doué. (26)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE JUMENT de dix ans, se montant et s'attelant très-bien.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN OMNIBUS PRESQUE NEUF, s'attelant à un cheval, et un coffre-fort, système Petit-Jean.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE
FILS FER GALVANISÉS
Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

Emission de 5,000 Actions
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE
DES HOULLÈRES
DE DOMBROWA
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
Au Capital de Six Millions de Francs
DIVISÉ EN 12,000 ACTIONS LIBÉRÉES ET SOUSCRITES
Constituée par acte passé devant M^e PERARD, notaire à Paris, en date du 31 décembre 1878.
Les Houillères de Dombrowa sont aujourd'hui en pleine exploitation. L'EXTRACTION atteint dès maintenant 250,000 tonnes par an, et s'élèvera graduellement, sous peu d'années, au chiffre prévu de 500,000 à 600,000 tonnes.
LA VENTE est assurée par des traités avantageux, et, pour les excédants non retenus d'avance, par les besoins sans cesse croissants de la clientèle courante.
Une brochure contenant un exposé détaillé de cette magnifique entreprise est envoyée gratis sur demande.
Sur les bénéfices nets, les Actionnaires reçoivent un dividende de 6 0/0, NET D'IMPOT. Le surplus, déduction faite de la rétribution des administrateurs, est employé au remboursement des actions, qui seront, par conséquent, rapidement amorties.
Toute action remboursée est remplacée par une action de jouissance.
Prix d'émission : 552 fr. 50 c. par Action PAYABLES :
152 fr. 50 en souscrivant et 400 fr. à la répartition.
ON SOUSCRIT
Le JEUDI 20 FÉVRIER
A PARIS : A la Maison de Banque et de Commission E. KOLISCH, 1, rue du Quatre-Septembre. — DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers et Agents de change, ses Correspondants ; A SAUMUR : chez M. LE BRAS, banquier.
On peut souscrire dès maintenant par lettre chargée. Les souscripteurs peuvent aussi verser le montant au crédit du compte de chèques de la Maison E. KOLISCH.
Dans toutes les Agences et Succursales DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (333)

M. MATIFAS, sous-officier en retraite, ayant cessé ses fonctions d'aide-comptable à l'Arçonnerie, a l'honneur d'informer MM. les commerçants de Saumur qu'il se met à leur disposition pour toute espèce de travaux d'écritures et de comptabilité.
S'adresser hôtel Blanclet, place de la Bilange. (74)

ON DEMANDE UN GARÇON
de quatorze à quinze ans.
S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

AVANCES
et ouvertures de crédit de banque
aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

VICHY
Plus de Mauvaises Digestions
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Céséliens, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-dialectique et préservative. (36)

5 MONTRE ronde, étanche, plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 et tout OR, 48 etc. Env. f. du tarif. S'adr. G. Tribaudet à Besançon (Doubs)

5 MONTRE ronde, étanche, plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 et tout OR, 48 etc. Env. f. du tarif. S'adr. G. Tribaudet à Besançon (Doubs)

GUÉRISON
rapide & sûre
PAR LE
Sirop Benzoïque
de CH. SERRÉS
Pharmacien
31, rue d'Amsterdam
PARIS
Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 3^e le flacon.

En vente chez tous les libraires :
LES CHRONIQUES SAUMUOISES
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par le même.
Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES
Par G. D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.
Première série :
MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série :
SAUMUR ET SES ENVIRONS
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Chaque série se vend séparément.

LA TOILETTE DE PARIS
Rue de Lille, 25, à Paris.
LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné